



**FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024**  
(du 01/09/2023 au 31/08/2024)

**ADULTES**

Inscription le :	Visa accueil	Visa trésorier	Visa secrétaire
------------------	--------------	----------------	-----------------

**RENSEIGNEMENTS**

Nom :	Prénom :		
Date de naissance :	Sexe	Homme <input type="checkbox"/>	Femme <input type="checkbox"/>
Téléphone fixe :	Portable :		
E-Mail :	Profession :		
Adresse :			
Code postal :	Ville :		
Classement :	Meilleur classement obtenu :		
Niveau de jeu :	Numéro de licence :		

ADULTES (nés avant 2006)	TARIF	Licence FFT 2024 OBLIGATOIRE	MONTANT (entourez la case correspondante)
COTISATION ADULTE	158 €	32 €	190 €

**Vie du Club : Le Comité Directeur a validé que des entraînements physiques et de cardio-tennis seront organisés cette année gratuitement pour tous les adhérents. Une communication suivra pour les inscriptions à ces différents entraînements.**

COTISATION CONJOINT	118 €	32 €	150 €
COTISATION ETUDIANT (18 à 25 ans)	90 €	32 €	122 €
PACK ADHESION ADULTE + 28 COURS COLLECTIFS *	378 €	32 €	410 €
PACK ADHESION CONJOINT + 28 COURS COLLECTIFS *	358 €	32 €	390 €
PACK ADHESION ETUDIANT + 28 COURS COLLECTIFS *	286 €	32 €	318 €
MEMBRE EN SITUATION DE HANDICAP + 28 séances de 1h *	148 €	32 €	180 €
COTISATION MEMBRE NON JOUEUR	28 €	32 €	60 €
COTISATION PARENT **	68 €	32 €	100 €

\* L'adhésion au Club est obligatoire pour l'inscription aux cours et entraînements

\*\* La cotisation Parent permet de jouer le week-end et pendant les vacances scolaires avec son enfant régulièrement inscrit à l'école de tennis du Club (Formule n'autorisant pas les autres activités du Club)

PAIEMENTS		DETAILS		
	BANQUE	N°	MONTANT	DATE DE DEBIT
CARTE BANCAIRE				
CHEQUE				
POSSIBILITE OFFERTE DE PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS				
EN ESPECES				

## DISPONIBILITES COURS ADULTES

Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi matin	

Par ailleurs, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au BOURGES TENNIS CLUB et à la FFT, ses Ligues et ses Comités Départementaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités du Club (gestion des membres), mais également à la FFT (licences, organisation des compétitions, lettres d'informations, ...), ainsi qu'aux Ligues et aux Comités Départementaux.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit pour obtenir la communication des informations vous concernant, vous pouvez vous adresser à la FFT à l'adresse suivante :

**FFT Service Organisation et Systèmes d'Informations**  
**2, Avenue Gordon BENNETT**  
**75 116 PARIS**

- Autorise le BOURGES TENNIS CLUB à utiliser l'image de la personne objet de la présente fiche sur tout type de support, à usage de sa communication interne et/ou externe.

OUI / NON

### Certificat médical

La délivrance ou le renouvellement d'une licence sont subordonnés à la présentation, selon le cas, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou d'une simple attestation.

#### La délivrance d'une licence à une personne majeure

Lors de la demande d'une première licence ou tous les trois ans dans le cadre du renouvellement de la licence, si vous êtes une personne majeure, vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées datant de moins d'1 an.

Dans l'intervalle des 3 ans, lors de la demande de renouvellement de votre licence, vous n'avez qu'à présenter une attestation selon laquelle vous avez bien répondu par la négative à tous les items figurant sur le questionnaire CERFA N°15699\*01.

Dans l'hypothèse où une des rubriques du questionnaire donnerait lieu à une réponse positive, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées datant de moins de six mois devra être produit.

<b>Obtenir sa licence</b>	Afin d'obtenir votre licence, vous devez suivre la procédure suivante :	
1. Fournir selon le cas un certificat médical daté de moins d'un an autorisant la pratique du sport, en compétition ou non ou une attestation.	2. Le présenter ou l'envoyer au club.	3. Votre licence vous est alors envoyée par mail et sera disponible dans Ten'Up, avec la mention : « hors compétition » ou « compétition autorisée ».

**DATE ET SIGNATURE :**